



CIRCULAIRE N° 000293 DU

Objet :	Souvenir et sens de la date du 8 mai
Réseaux :	Tous
Niveaux et services :	<i>Fondamental, maternel, primaire et secondaire ordinaire et spécial</i>

- A Monsieur le Ministre - Membre du Collège de la Commission communautaire française chargé de l'Enseignement;
- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des établissements d'enseignement secondaire subventionnés par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles secondaires subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles secondaires ordinaires de la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles fondamentales spéciales subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles secondaires spéciales subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles fondamentales spéciales de la Communauté française ;
- Aux Directions des écoles secondaires spéciales de la Communauté française.

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française

Autorités :	Ministre de l'Enfance
Signataire(s) :	Jean-Marc NOLLET, Hervé HASQUIN, Rudy DEMOTTE, Pierre HAZETTE
Gestionnaires :	Cabinet du Ministre de l'Enfance – Cellule « Enseignement »
Mots - clés :	
Duplicata :	02 -213 59 11 - www.agers.cfwb.be



Bruxelles, le 02 MAI 2002

Pour l'enseignement fondamental, cette circulaire porte le n° 96

Objet : SOUVENIR ET SENS DE LA DATE DU 8 MAI

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à attirer l'attention des élèves sur le souvenir et le sens de la date du 8 mai.

Evocation bien sûr de la victoire de 1945 sur le nazisme, le 8 mai est aussi symbolique de la victoire de la démocratie et des valeurs d'humanisme et de tolérance sur une des formes les plus horribles de la barbarie. C'est donc loin d'être un souvenir poussiéreux et passéiste. Il est au contraire d'une grande actualité.

Dans un monde où chaque jour l'actualité nous rappelle la haine raciale, les guerres ethniques ou de religion, la résurgence des idées de rejet et d'intolérance, il est indispensable de développer chez tous les enfants et les jeunes une attitude de respect de l'autre dans ses différences.

« Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ». Pour rencontrer cet objectif assigné à l'enseignement obligatoire par le Décret - Missions, développer des savoirs et des savoir-faire est certes indispensable, mais n'est pas suffisant, même si ces derniers portent sur l'évolution et le fonctionnement de nos institutions, même si celles-ci apparaissent aux yeux des élèves comme des conquêtes résultant de luttes menées contre des formes d'oppression ou d'exclusion, luttes auxquelles les Socles de compétences invitent à sensibiliser les élèves en fin d'école primaire et secondaire. Il faut aller plus loin.

Il importe de faire de l'école un espace d'apprentissage et de vie, mais aussi de droit et de projets au sein duquel les élèves non seulement apprennent à devenir des

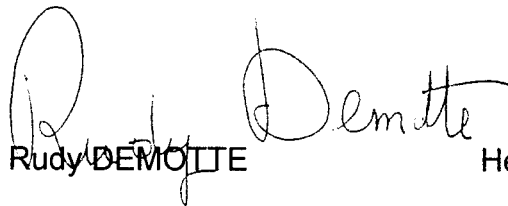
citoyens mais sont déjà considérés comme tels. Par exemple, en étant encouragés à prendre une part active à l'élaboration et à la réalisation d'un projet pour promouvoir la justice ou la solidarité. Ou en les incitant à remettre leur avis en question, à l'ajuster, le cas échéant à le modifier et à se forger une opinion à propos de faits, de situations, de problèmes liés aux Droits humains. Autant d'actions pédagogiques définies dans les Socles dont l'actualité nous rappelle avec insistance l'impérieuse nécessité.

Par son côté particulièrement symbolique, l'anniversaire du 8 mai est assurément un moment privilégié pour rappeler, de façon récurrente, l'objectif de la formation citoyenne impartie à l'école et pour mettre en place une action plus spécifique.

L'actualité de ces derniers mois a suscité beaucoup d'angoisse et d'interrogations tant chez les élèves que chez les enseignants. Tant les attentats du 11 septembre, que l'évolution de la situation au Proche-Orient, et plus récemment le résultat du premier tour des élections chez nos voisins français, nous rappellent l'impérieuse nécessité d'aborder à l'école les questions liées au racisme, à l'antisémitisme et à la xénophobie. C'est pourquoi nous invitons l'ensemble des enseignants et des élèves à se mobiliser ce 8 mai 2002 en organisant une action symbolique en faveur de la démocratie et de la tolérance.

La forme de cette action est laissée à la libre appréciation de chaque pouvoir organisateur. (Débat avec les élèves, cours spécial, invitation d'un expert, d'un artiste, d'un témoin, rassemblement pendant la récréation, projection d'un film, ...)

Le Ministre de la
Jeunesse et de la Culture



Rudy DEMOTTE

Le Ministre-Président



Hervé HASQUIN

Le Ministre de l'Enfance



Jean-Marc NOLLET

Le Ministre de l'Enseignement secondaire
et de l'Enseignement spécial



Pierre HAZETTE